

Procès-verbal

5^e assemblée ordinaire 2022 du conseil de quartier des Châtel

Mercredi 1^{er} juin 2022 à 19 h 15

Centre communautaire de l'Édifice Denis-Giguère

Sont présents

M^{me} Isabelle Chabot, présidente
M^{me} Laurie Plamondon, vice-présidente
M^{me} Marie-Lou Carbonneau, secrétaire
M. Jean-Claude Falardeau, trésorier
M. Pierre Turgeon, administrateur

M^{me} Véronique Dallaire, membre du conseil municipal sans droit de vote

Sont absents

M^{me} Jennifer Vachon, administratrice
M^{me} Marie-Josée Asselin, membre du conseil municipal sans droit de vote

Sont également présents

M^{me} Bianca Dussault, présidente de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles et conseillère municipale du district de Val-Bélair

M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques

M^{me} Joan Giroux, secrétaire de soutien par Zoom

IL Y A QUORUM

Outre les personnes mentionnées, environ 20 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de l'assemblée 19 h 15
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 20
3. Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier : Permettre une surhauteur de 10 % de la surface du toit du nouveau bâtiment de la résidence Saint-Philippe 19 h 25
4. Séance d'information : Autoriser l'établissement d'un centre de la petite enfance aux 9441-9443, rue Saint-Maurice 20 h 10
5. Période d'information de la conseillère municipale 20 h 35
6. Questions et commentaires du public 20 h 45
7. Dossiers du conseil de quartier 20 h 55
 - a. Suivi du projet de sécurité routière
 - b. Suivi de la planification de la fête de quartier et financement
8. Fonctionnement du conseil 21 h 25
 - a. Trésorerie et déboursés
 - b. Résolution secrétariat de soutien
 - c. Correspondance
9. Adoption de procès-verbaux 21 h 30
 - a. Assemblée extraordinaire du 12 avril 2022
 - b. Assemblée extraordinaire du 19 avril 2022
 - c. Assemblée ordinaire du 4 mai 2022
10. Divers 21 h 40
11. Levée de l'assemblée 21 h 45

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre l'assemblée à 19 h 20.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Laurie Plamondon, appuyée par Jean-Claude Falardeau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier :

Permettre une surhauteur sur 10 % de la surface du toit du nouveau bâtiment de la Résidence Saint-Philippe

Un rapport est annexé à la fin du procès-verbal.

CA-2022-33

Sur une proposition d'Isabelle Chabot, appuyée par Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier d'accepter la modification réglementaire comme présenté, mais seulement pour la phase trois du projet.

4. Séance d'information :

Autoriser l'établissement d'un centre de la petite enfance aux 9441-9443, rue Saint-Maurice

C'est à la demande des élus municipaux que M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme, va faire la présentation ainsi que madame Annie Lépine, représentante du promoteur.

Commentaires de citoyens présents

- Un citoyen fait part de son inquiétude pour la sécurité des enfants et des parents. Des automobilistes ne font pas leur arrêt et ne respectent pas la limite de vitesse. La police donne assez fréquemment des constats d'infraction. Il faudrait que les parents viennent reconduire et chercher les enfants du même côté de la garderie. Aussi, il faudrait que la piste cyclable soit changée de côté sur une partie du parcours afin d'éviter de traverser avec les enfants.
- Un citoyen est d'accord avec l'établissement d'une garderie, sauf que selon lui, ça prendrait un arrêt au coin des rues Arbour et Saint-Maurice pour ralentir le trafic qui roule trop vite pour prendre la lumière. De plus, la Ville va construire des maisons une rue plus loin.
- Un citoyen est aussi d'accord avec la garderie, mais demande l'interdiction de virer à droite sur l'Ormière. Il est aussi d'accord avec le changement de côté de la piste cyclable, mais propose d'interdire le stationnement l'hiver.
- Un citoyen est aussi d'accord avec la garderie, mais souligne que ça fait 20 ans qu'il est sur le dossier de la vitesse avec son voisin et qu'il a proposé des solutions à la Ville, sans réponse. Il signale qu'il n'y a pas de trottoir sur la rue Saint-Maurice et selon lui, la piste cyclable est peu utilisée. La police force de temps en temps les étudiants à passer sur la piste cyclable. Pourquoi ne pas enlever la

piste cyclable sur la rue Saint-Maurice parce que c'est un non sens total selon lui. Il a déjà proposé à l'autre administration de la mettre à un autre endroit, ce qui réglerait le problème à son avis.

- Une citoyenne demande si ce serait envisageable d'appliquer la même réglementation de vitesse au service de garde qu'aux écoliers de l'école primaire? Une conseillère répond que la vitesse est passée de 30 km/h à 40 km/h il y a quelques mois. La citoyenne recommande de remettre la limite de vitesse à 30 km/h avec de la signalisation. La conseillère répond que de la sensibilisation est faite sur la sécurité routière, mais qu'on va viser ce secteur. Il fallait l'instauration d'une garderie pour faire la demande à 30 km/. Aussi, les dos d'âne ne sont plus permis en raison des véhicules d'urgence.
- Jean-Claude Falardeau mentionne qu'il se fait beaucoup de haute vitesse, entre 80 et 85 km/h, sur la rue Éveline-Bossé.
- Un citoyen est d'avis que ça va être dangereux pour traverser l'hiver. Il suggère une interdiction de stationner du côté est.

Jean-Sébastien rappelle que le projet prévu n'est pas accepté pour le moment, mais constate un gros enjeu de sécurité routière qui ressort d'après les commentaires. Il remercie tous les citoyens de s'être déplacés et qu'ils sont les bienvenus s'ils désirent assister au reste de la séance.

La présidente annonce, pour le bénéfice des participants, qu'il y aura une assemblée virtuelle le 14 juin concernant les changements des limites de vitesse et qu'ils sont invités à y participer s'ils le désirent.

5. Période d'information de la conseillère municipale

Marie-Josée Asselin est absente, mais Véronique et Bianca prennent la parole.

Véronique mentionne que c'est sa première présence au conseil de quartier des Châtels et en profite pour vous inviter ce samedi à la grande journée des petits entrepreneurs. Sur la carte interactive de la Ville, les emplacements des kiosques des jeunes sont indiqués. Du savon, des livres, de la limonade etc. y seront vendus afin d'encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes.

Isabelle rappelle la tenue de la fête de quartier le samedi 4 juin entre 10 h et 16 h au parc de la Chaumière.

Bianca souligne que c'est la dernière rencontre au calendrier du conseil de quartier et souhaite de bonnes vacances à tous. Elle rappelle qu'il y a le grand nettoyage samedi à Val-Bélair ainsi que la Journée de l'environnement, activités tenues dans l'arrondissement de La-Haute-Saint-Charles. Elle assure que tous les messages vont se faire dès ce soir à Marie-Josée Asselin par courriel afin qu'elle soit prête à son retour.

6. Questions et commentaires du public

Un citoyen mentionne qu'il a assisté en présentiel à son dernier conseil de quartier le 1^{er} décembre 2021. Il avait posé une question à Marie-Josée. Il demeure au 9610, avenue Becquet et confirme que ce n'est pas un couloir

d'autobus du RTC, mais qu'ils y transitent continuellement. Marie-Josée devait rencontrer la présidente du RTC, mais n'a jamais reçu de nouvelles. Il avait demandé de mettre une affiche à certaines intersections pour interdire le transit du RTC. Au coin de Laurier et Général-Montcalm, il y a de ces affiches. Il souligne qu'il y a déjà des problèmes de transit d'automobiles en plus du RTC. Le citoyen va laisser ses coordonnées à Bianca qui va les transmettre à Marie-Josée.

Une citoyenne pose une question concernant la surveillance des boisés, à savoir comment disposer des matières laissées dans un boisé Jean-Sébastien mentionne que Bianca siège sur le comité des boisés. Elle ne voudrait pas qu'il y ait de problèmes avec les plantes envahissantes. Jean-Sébastien l'invite à écrire à sa conseillère municipale, Marie-Josée Asselin. La citoyenne répond qu'elle est en communication avec le Regroupement des bassins versants.

7. Dossiers du conseil de quartier

a. Suivi du projet sécurité routière

Isabelle mentionne que des affiches seront distribuées aux citoyens lors de la fête de quartier du 4 juin. Un lot sera prêté à des zones particulières. On va peut-être retourner dans un secteur où on est allé l'an passé. Elle a commencé à recevoir des messages sur Facebook de citoyens qui ne pourront être présents, mais désirent leur affiche. Jean Claude mentionne à la conseillère qu'une partie de son territoire fait partie du conseil de quartier des Châtels et qu'il y a des gens qui ne sont pas au courant. Il aimerait que ceux-ci le soient. La conseillère Véronique Dallaire répond qu'elle a fait beaucoup de porte-à-porte et que c'est normal parce qu'elle-même ne le savait pas. Isabelle est d'avis qu'il faudrait penser à comment les informer. La conseillère va s'en occuper après avoir parlé avec M. Falardeau.

Isabelle mentionne que la troisième phase sera la zone scolaire.

Isabelle souligne qu'on va statuer demain sur le report de la fête de quartier du 4 au 5 juin en raison de pluie possible le 4. Les gens seront contactés s'il y a lieu. Une distribution de casques de vélo s'est ajoutée et Parents Secours seront aussi sur place.

b. Suivi de la planification de la fête de quartier et financement

Le conseil de quartier des Châtels passe maintenant à l'adoption de plusieurs résolutions en lien avec la fête de quartier du 4 juin 2022.

Considérant que le conseil de quartier s'est vu accordé une subvention d'une somme de 4500 \$ dans le cadre du pouvoir d'initiative des conseils de quartier.

Considérant que le conseil de quartier a reçu un financement de 500 \$ de la part des caisses Desjardins Les Rivières, des députés provinciaux Sylvain Lévesque et Éric Caire.

Considérant que les dépenses dans le cadre de ce projet devront faire l'objet de résolutions, par exemple pour émettre des chèques.

Le conseil de quartier adopte les résolutions suivantes pour payer les différents services reliés à la tenue de la fête de quartier.

CA-2022-34

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Marie-Lou Carbonneau,

il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 402,41 \$ (taxes incluses) à Youppi et cie inc. Pour son service d'animation déambulatoire.

CA-2022-35

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 258,69 \$ (taxes incluses) à Craque-Bitume pour son service d'animation jeunesse et d'information pédagogique.

CA-2022-36

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 960 \$ (taxes incluses) à Isabelle Chabot pour avoir payé le dépôt à l'entreprise Proludik.

CA-2022-37

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 949,73 \$ (taxes incluses) à Proludik pour son service de jeux gonflables.

CA-2022-38

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 550 \$ (taxes incluses) à Martin le magicien pour son service de magie déambulatoire.

CA-2022-39

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 450 \$ (taxes incluses) à Sports Loisirs L'Ormière pour son service de surveillance.

CA-2022-40

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 977,50 \$ (taxes incluses) à FlipTop pour son service d'animation de cirque et de maquillage.

Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

Une somme de 27,59\$ sera remise à Pierre Turgeon en raison de frais liés aux affiches. Une résolution suivra à une prochaine rencontre.

8.

b. Résolution secrétariat de soutien

CA-2022-41

Sur une proposition de Laurie Plamondon, appuyée par Pierre Turgeon, il est résolu à l'unanimité de payer 115 \$ à Joan Giroux pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 6 avril 2022.

CA-2022-42

Sur une proposition de Marie-Lou Carbonneau, appuyée par Jean-Claude Falardeau, il est résolu à l'unanimité de payer 115 \$ à Joan Giroux pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2022.

c. Correspondance

Isabelle a reçu des communications en lien avec le vélo, et de la part des citoyens, de la vitesse, elle est en attente d'eux.

9. Adoption de procès-verbaux

CA-2022-43

Sur une proposition de Jean-Claude Falardeau, appuyée par Laurie Plamondon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 avril 2022 avec la modification d'ajouter la présence de Pierre Turgeon.

CA-2022-44

Sur une proposition d'Isabelle Chabot, appuyée par Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 avril 2022.

CA-2022-45

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2022.

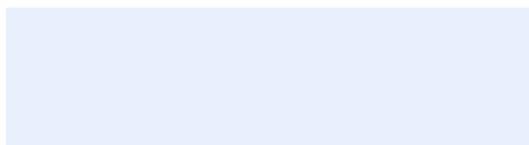
10. Divers

Jean-Sébastien mentionne que le Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier est actuellement révisé. Vous serez consultés sur ce que vous aimeriez voir ajouté, enlevé ou modifié.

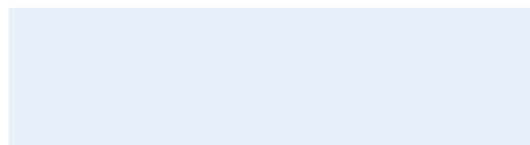
Isabelle confirme que la prochaine rencontre aura lieu le 14 juin.

11. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, sur une proposition de Laurie Plamondon, appuyée par Jean-Claude Falardeau, l'assemblée est levée à 21 h 55.



Isabelle Chabot,
Présidente



Marie-Lou Carbonneau,
Secrétaire